

Plantations d'arbres et crédits de carbone forestier

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec mobilisé pour le respect des pratiques et de la déontologie

QUÉBEC, 15 octobre 2019 – L'Ordre des ingénieurs forestiers a pour mission première de protéger le public et s'assurer que celui-ci puisse avoir confiance dans la pratique des ingénieurs forestiers québécois. L'information relevée par des journalistes concernant des plantations d'arbres et la vente de crédits de carbone est préoccupante. La direction de l'Ordre y accorde une grande importance et c'est pourquoi plusieurs interventions sont déjà en cours de déploiement.

Tel que rapporté par les journalistes de La Presse, dans leur texte publié, ce matin, le 15 octobre 2019, le Syndic de l'Ordre a déjà été saisi du dossier et fera enquête. Ce dernier possède tous les pouvoirs et outils légaux nécessaires pour collecter toutes les informations pertinentes. Le cas échéant, sur la base des faits constatés et selon la preuve disponible, des ingénieurs forestiers dont la pratique n'aurait pas été conforme seront sanctionnés.

La gestion du carbone forestier est une pratique en émergence chez les ingénieurs forestiers. Cette nouveauté milite pour un respect inébranlable des obligations professionnelles et déontologiques des ingénieurs forestiers impliqués à ce titre, afin de bâtir la confiance du public sur des bases solides. En fonction de cet intérêt de la population du Québec à l'égard du potentiel des forêts pour séquestrer du carbone, l'Ordre tiendra dans les prochains jours une séance spéciale du conseil d'administration pour statuer sur la nécessité de déployer certaines mesures correctives immédiates.

Un ingénieur forestier bénéficie d'une formation complète et ses qualifications en matière de foresterie et de génie le classent comme le professionnel indiqué pour couvrir l'ensemble du protocole entourant la gestion du carbone forestier. Au surplus, son statut de professionnel régi par un ordre ajoute notamment à la garantie de qualité et d'imputabilité que les bénéficiaires des projets de crédits de carbone forestier sont en droit de s'attendre. C'est pourquoi l'Ordre agit avec fermeté et promptitude dans ce dossier.

-30-

À propos de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

Fondé en 1921, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec compte 1946 membres œuvrant dans toutes les régions du Québec. Il a pour mission d'assurer la protection du public en matière d'expertise professionnelle dans le secteur forestier québécois.

 OIFQc  @OIFQc  Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

Pour tout renseignement :

François-Hugues Bernier, ing.f.
Directeur des communications et de la formation continue
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
Tél.: (418) 650-2411, poste 105
Cell.: (418) 572-9802
francois.bernier@oifq.com